

## Projet des Promenades : " Nous avons été exemplaires sur ce dossier", affirme Gérard Dubrac



Projet des Promenades : " Nous avons été exemplaires sur ce dossier", affirme Gérard Dubrac

**Photo** (Marc Le Saux) : Le maire, Gérard Dubrac, entouré de ses adjoints, Marie-Paule Garcia et Philippe Beyries.

C'est clair pour le maire de Condom « Nous avons été exemplaire sur ce dossier de rénovation des Promenades et du remplacement de quelques arbres ». Il s'en est expliqué ce lundi 23 septembre après-midi lors d'une conférence de presse en rappelant « qu'il faut revenir à la réalité des choses de cette opération qui perturbe la quiétude de notre ville ». Et de s'insurger aussi « sur les évènements de juillet qui sont une caricature de la vérité. Les Condomois ont intégré plus vite les choses fausses que les vraies ».

Gérard Dubrac estime que la population condomoise a eu tous les éléments en main pour « échanger et apporter sa contribution au programme », pour cela il s'appuie sur des faits concrets comme la création en 2014 de plusieurs comités de pilotage **(1)**, les onze réunions publiques proposées chaque jour de la semaine « même un le dimanche », la présentation du projet sous forme de maquette ... Ce qui « après une longue consultation » a permis de décider la rénovation des murs et « de rendre aux piétons la plus grande partie de ces Promenades qui redeviendront un espace de vie ».

Quant aux arbres qui ont été tous soumis à l'expertise de l'Office National des Forêts, seront enlevés 13 arbres classés « sans avenir » et 3 arbres classés « à l'avenir incertain », soit 16 arbres, « nous sommes loin, ironise le maire de Condom, du nombre annoncé fantaisiste de 25 platanes. Tous seront remplacés par des éléments de 3 à 4 mètres de haut dès le mois de novembre ». Aucun arbre aujourd'hui sur les Promenades n'est d'origine, ils ont été remplacés 2 ou 3 fois.

Gérard Dubrac n'occulte pas le côté juridique de ce dossier de rénovation provoqué par les opposants au projet lesquels ont déposé quatre requêtes au Tribunal administratif. Aujourd'hui leur première requête portant de suspension du Permis d'aménager a été déboutée et est suivie d'une condamnation de 1 200 € à payer à la commune au titre des frais engagés. Les requêtes deux et trois ont été retirées mais portées sur la requête quatre dont le délibéré devrait avoir lieu fin décembre.

Enfin en ce qui concerne les chauves-souris « si elles devraient être présentes, ne seront pas oubliées puisque j'ai demandé le passage d'un expert Chiroptère afin de m'apporter toute la lumière sur cette possibilité. Je recueillerai les préconisations qui seront faites pour les réaliser comme il se doit. J'envisage la confection d'une dizaine de nichoirs au cas s'il y en avait », conclut Gérard Dubrac.

**(1)** Les comités de pilotage comprenaient des représentants des élus, des associations condomoises, des associations environnementales départementales, des associations du patrimoine CAUE, du service du patrimoine du département, du service départemental des routes, des riverains.

### Photos de Marc Le Saux



Le chantier de réaménagement des promenades est en cours.



IMG\_9796 (2).jpg



IMG\_9798 (2).jpg